PLAN POUR LE RETOUR À L'ÉCOLE

de la Nouvelle-Écosse

Version mise à jour du 17 septembre 2020





© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2020

Plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance Juillet 2020

ISBN: 978-1-77448-053-3

Les détails contenus dans le présent document sont susceptibles de changer sur instruction du bureau du médecin hygiéniste en chef. Les mesures dans ce document sont basées sur les meilleurs éléments dont on dispose à l'heure actuelle pour ce qui est des informations, des pratiques et des conseils prodigués.

Le MEDPE, les CRE et le CSAP continueront de suivre les conseils du médecin hygiéniste en chef et d'ajuster les plans pour rouvrir les écoles et offrir des services d'éducation. Tous les plans de fonctionnement resteront conformes à ces lignes directrices et aux instructions ou changements que pourront indiquer les services de santé publique à l'avenir, quels qu'ils soient.

INTRODUCTION

L'année scolaire 2019–2020 a été difficile pour tous dans le système d'éducation publique. L'interruption imprévue a exigé que nous apprenions tous à faire les choses différemment. Quand les écoles ont fermé leurs portes en mars, les tables de cuisine ont remplacé les pupitres, les élèves ont dû s'adapter à un nouvel état normal, les enseignants ont exploré de nouvelles façons d'interagir avec leurs élèves et les parents/ tuteurs ont dû trouver des façons d'aider leurs enfants tout en gérant de nouveaux défis dans leur propre travail et leur vie personnelle.

La situation sans précédent a créé des difficultés et elle a causé des perturbations importantes; cependant, elle a aussi montré la résilience des enseignants, des directions des écoles, des éducatrices de la petite enfance, du personnel des écoles et surtout des enfants, des élèves et de leurs familles.

La situation avec la COVID-19 continue d'évoluer. Malheureusement, elle ne sera pas terminée d'ici le début de l'année scolaire 2020–2021.

Le présent document décrit les lignes directrices pour l'année scolaire 2020–2021, qui s'inspirent directement des recommandations des services de santé publique pour les écoles. (Voir l'annexe A, qui a été approuvée par le médecin hygiéniste en chef.)

À mesure que nous nous rapprochons de septembre, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et les employés des centres régionaux pour l'éducation (CRE) et du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) travailleront en collaboration étroite avec les services de santé publique et avec le Groupe provincial de conseils pédiatriques ainsi qu'avec les partenaires du système d'éducation publique afin de continuer de perfectionner et de mettre en œuvre des plans pour l'année scolaire à venir. Cela comprendra des plans pour les écoles afin de refléter leur situation particulière et des mises à jour du plan pour le retour à l'école à mesure qu'on disposera de nouvelles informations.

À mesure que la prochaine année scolaire se rapproche, les directions des écoles commenceront à travailler comme d'habitude. Ils se prépareront pour le retour des enseignants et des élèves. Ils commenceront à mettre des plans en œuvre conformément aux présentes lignes directrices afin d'accueillir les élèves et les employés qui reviennent après l'interruption de l'année scolaire 2019–2020.

La province prévoit le retour à l'école de tous les élèves le 8 septembre 2020. Ce plan pourrait changer si le MEDPE recevait des directives des services de santé publique à la suite de leur évaluation des conditions changeantes liées à la COVID-19 en Nouvelle-Écosse. Peu importe les défis qui nous attendent, tous les partenaires du système éducatif s'engagent à favoriser le bienêtre et l'apprentissage de tous les élèves dans le système éducatif.

PRINCIPES DIRECTEURS — SÉCURITÉ, ÉQUITÉ, SOUPLESSE

L'éducation peut aider à atténuer l'impact disproportionné de la pandémie sur certains élèves. Le plan pour l'année scolaire 2020–2021 sera guidé par les principes de l'éducation inclusive comme établi dans la *Politique sur l'éducation inclusive* de la Nouvelle-Écosse¹, qui prendra effet en septembre 2020. Il y aura un accent sur l'équité avec des mesures pour aider les élèves qui sont traditionnellement marginalisés et stigmatisés sur le plan racial (comme les Afro-Néoécossais et les Mi'kmaq) ou qui sont issus d'autres groupes traditionnellement sous-représentés et défavorisés. Cela comprend entre autres les élèves aux prises avec la pauvreté, les élèves avec des incapacités et les élèves LGBTQ2S++.

Alors que nous mettons en œuvre les dispositifs de soutien aux élèves et à l'éducation, le travail de tous les partenaires du système d'éducation publique de la Nouvelle-Écosse :

- priorisera la sécurité des enfants, des élèves, des familles et des membres du personnel;
- fournira une éducation de haute qualité à tous les élèves du système d'éducation publique;
- fera tous les efforts possibles pour veiller à ce que les élèves ne soient pas désavantagés par la COVID-19;
- fournira à chaque enfant et élève un lien uniforme, fiable et approprié à l'apprentissage et à l'appartenance scolaire, peu importe les obstacles ou les besoins individuels;
- se renseignera sur les expériences et l'identité des enfants et des élèves et les affirmera afin de faire preuve de souplesse et de répondre à leurs besoins;

- comblera les lacunes dans l'apprentissage des élèves et les aidera à se rattraper s'il y a lieu, tout en gardant en tête que les possibilités d'apprentissage étaient différentes pour tous les élèves au printemps 2020;
- mettra davantage l'accent sur le bienêtre des enfants et des élèves grâce à la prise en compte des traumatismes dans la pratique et à un meilleur accès aux dispositifs de soutien pour ceux qui en ont besoin;
- établira et maintiendra des liens de communication étroits avec les parents et les tuteurs afin de continuer de favoriser le bienêtre et l'apprentissage des enfants et des élèves;
- encouragera la communication entre les partenaires et les parties intéressées afin de surmonter les difficultés et les obstacles auxquels font face les élèves et les familles.

Ces principes permettront au système d'éducation de favoriser le bienêtre et l'apprentissage des élèves pendant l'année scolaire 2020–2021. Tous les partenaires devront travailler ensemble afin de concevoir des options de prestation **souples** qui reflètent ce que nous connaissons et ce que nous comprenons à propos des élèves qui reçoivent du soutien afin de les aider à atteindre un taux d'apprentissage comparable à celui dans une salle de classe normale, peu importe le lieu où prend place l'apprentissage.

VUE D'ENSEMBLE – L'ÉCOLE EN SEPTEMBRE ET LES RÉACTIONS À L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION

Étant donné que la situation de la COVID-19 pourrait changer, le système d'éducation doit absolument faire preuve de souplesse en ce qui a trait à tous les aspects de la prestation des programmes et des services. L'objectif est de maximiser la présence en personne tout en respectant les mesures de santé et de sécurité afin de réduire le risque de transmission de la COVID-19. Cela étant dit, le présent document porte principalement sur un retour total à l'école en septembre 2020, mais tient tout de même compte des modifications possibles qui pourraient être apportées dans le fonctionnement des écoles en réaction à la COVID-19 conformément aux directives du bureau du médecin hygiéniste en chef (telles qu'elles figurent dans les recommandations des services de santé publique à l'annexe A). Ce document établit un plan à trois options :

RÉOUVERTURE COMPLÈTE EN SEPTEMBRE 2020

Les classes à l'école reprendront pour tous les élèves, et on prendra des mesures supplémentaires pour assurer la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel, avec des « cohortes » ou des regroupements bien particuliers. Il s'agit du plan prévu pour septembre 2020. Si les conditions de la COVID-19 exigent un changement pendant l'année scolaire, la réouverture complète reprendra dès que les conditions le permettront.

OPTION MIXTE (RÉOUVERTURE PARTIELLE)

Cette option sera mise en œuvre d'après les directives des services de santé publique pour les écoles exigeant ce niveau d'intervention.

Les élèves de la prématernelle à 8° année auront un apprentissage à l'école.

Les élèves de la 9° à la 12° année auront principalement un apprentissage à distance, et certains élèves suivront certains cours à l'école. Ceux qui fréquenteront l'école en personne seront dans des classes plus petites et devront respecter l'éloignement social de deux mètres ainsi que les « cohortes » ou les regroupements définis. Les élèves qui feront leur apprentissage à la maison auront accès à des appareils et certaines de leurs classes auront lieu dans l'école; les élèves qui ont besoin d'accès à Internet pourront se rendre à l'école et tous auront l'option de faire un rendez-vous en personne avec des enseignants ou des membres du personnel de soutien à l'école.

Il se peut que les tâches de certains postes changent afin de répondre aux besoins dans certaines situations. Tous les membres du personnel travailleront dans l'école.



Pendant l'année scolaire 2020–2021, tous les élèves auront accès à une éducation et à des dispositifs de soutien de grande qualité. Tous les plans de réponse à la COVID-19 prioriseront le bienêtre et l'apprentissage des élèves, quel que soit l'endroit où ils effectuent leur apprentissage.

APPRENTISSAGE À LA MAISON

Cette option sera adoptée si le médecin hygiéniste en chef l'exige. Le plan prévoit un enseignement et un apprentissage à distance pour tous les élèves concernés. Il comprend un soutien pour les élèves qui font leur apprentissage à la maison. En réponse aux sondages auxquels ont répondu 28 000 parents et élèves, un cadre sera publié afin d'établir les paramètres pour les enseignants, les appareils d'apprentissage et les services de soutien.

Les enseignants:

- communiqueront régulièrement avec les élèves en ligne et par l'entremise d'autres méthodes approuvées;
- offriront un apprentissage en temps réel, par vidéo et autodirigé.

Les écoles :

- fourniront des appareils aux élèves qui n'y ont pas accès à la maison;
- fourniront du soutien par clé USB ou au téléphone aux élèves qui n'ont pas accès à Internet.

Les services de soutien aux élèves aideront les élèves et les familles à obtenir les services dont ils ont besoin, par exemple ceux d'Écoles Plus, des conseillers scolaires, d'orthophonie et des psychologues scolaires.

Les trois options de ce plan ne sont pas indépendantes. Le système scolaire pourrait avoir à passer d'une option à l'autre selon l'évolution de la pandémie de COVID-19. Le MEDPE sera guidé par les services de santé publique au moment de décider quand et comment on devra faire la transition entre les diverses options du plan, soit au niveau de la province ou dans des régions particulières en réponse à une éclosion.

Un des avantages d'une telle souplesse au niveau des options est que la province sera en mesure de réagir à des cas potentiels d'exposition à la COVID-19 qui pourraient concerner une communauté ou une région particulière de la province sans toutefois concerner la Nouvelle-Écosse tout entière. En d'autres termes, le MEDPE, à la suite de directives des services de santé publique, pourrait exiger qu'une seule école, une famille d'écoles ou un CRE ou conseil scolaire passe à une certaine option du plan en réponse à une éclosion de la COVID-19 tandis que le reste des écoles de la province suivent une différente option du plan. Par exemple, s'il y avait une augmentation de cas de la COVID-19 dans une certaine communauté, les écoles de la région pourraient passer à l'option mixte ou à un plan d'apprentissage à la maison tandis que la majorité de la province continuerait l'apprentissage à l'école complet.

MESSAGE SUR LA SANTÉ PHYSIQUE

Les Néoécossais ont la responsabilité collective de respecter les mesures de santé publique en place afin de maintenir la sécurité de tous les citoyens. Cela s'applique aussi au sein du système éducatif.

Il est important de surveiller les symptômes des gens pour repérer les cas potentiels de COVID-19 aussitôt que possible. Il faut que les individus restent à la maison quand ils sont malades, même si leurs symptômes sont sans gravité.

Élèves: Les CRE et le CSAP utiliseront des stratégies de communication efficaces, y compris des affiches accessibles, des messages par téléphone et des bulletins, afin de communiquer quand on doit rester à la maison d'après les consignes actuelles des services de santé publique.

Personnel: Les départements des ressources humaines communiqueront les procédures pour les membres du personnel qui présentent des symptômes ou qui ne se sentent pas bien.

Si quelqu'un n'est pas sûr de savoir s'il devrait s'isoler ou si son enfant devrait s'isoler, invitez-le à utiliser l'outil d'évaluation du 811 à l'adresse suivante : https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr.

Circonstances exceptionnelles: Certains élèves ont des problèmes de santé préexistants. Les familles pourraient choisir de garder leur enfant à la maison si sa présence à l'école augmentait le risque qu'il devienne malade, par exemple dans le cas d'enfants qui ont des problèmes respiratoires graves ou un système immunitaire affaibli. Les élèves ne seront pas pénalisés s'ils s'absentent de l'école pour des raisons de santé, y compris si ces problèmes de santé sont liés à la

COVID-19. Si un élève ne peut pas fréquenter l'école en raison d'un problème médical documenté, le parent ou tuteur doit communiquer avec l'école. Ils discuteront ensemble des dispositifs de soutien éducatifs et des services nécessaires afin d'assurer le bienêtre et l'apprentissage continus de l'élève. Les CRE et le CSAP veilleront à ce que des plans individuels soient développés pour aider les élèves qui ne peuvent pas fréquenter l'école pour des raisons médicales.



Dépistage

Les écoles communiqueront clairement aux familles la nécessité de surveiller leur enfant chaque jour pour dépister les symptômes de la COVID-19 avant de l'envoyer à l'école, conformément aux recommandations à l'annexe A. L'outil de dépistage fourni dans l'aide-mémoire pour la COVID-19 sera utilisé dans les écoles publiques.

Les écoles fourniront aux familles une version à jour de l'aidemémoire pour la COVID-19 au début de l'année scolaire. Les membres du personnel de l'école devront en garder une copie au bureau de l'administration et dans les lieux désignés pour le ramassage des élèves.

Les écoles rappelleront aux élèves et aux familles qu'ils doivent s'autoévaluer souvent afin de vérifier que les enfants n'ont pas de symptômes. Les familles dont les enfants prennent l'autobus devront s'autoévaluer chaque jour avant que les enfants prennent l'autobus. Les membres du personnel examineront cet outil de dépistage requis avec les familles avant le début de l'année scolaire.

TOUS ENSEMBLE, INCLUSIVEMENT

La période d'apprentissage à la maison prolongée suivie des vacances d'été aura créé un éventail de réactions, de besoins et de forces chez les élèves. Cette période a souligné l'importance des écoles au sein de la vie des personnes et a prouvé que celles-ci offrent bien plus qu'un apprentissage traditionnel à nos élèves. Les écoles contribuent aussi au bienêtre physique, social et émotionnel des élèves.

Chaque élève doit avoir des liens uniformes et appropriés à l'apprentissage et à l'appartenance à l'école, peu importe les restrictions imposées par les services de santé publique. Un aspect essentiel de ce bienêtre concerne l'importance de la voix des élèves; on doit honorer et respecter l'identité de chaque élève. Pour ce faire, une des actions clés est d'assurer que les élèves et les familles participent aux discussions sur les programmes et les services éducatifs, particulièrement lors du retour à l'école après la perturbation et les évènements du printemps 2020.

Le mot mi'kmaw kinu signifie « tous ensemble, inclusivement ». Dans notre situation, le mot désigne notre compréhension essentielle du fait que les écoles et le système font partie de partenariats importants avec tous les élèves et leurs familles. Le concept de kinu parle de l'importance de faire participer les élèves, les familles et les communautés dans les processus de prise de décision sur les programmes. Il faut tout d'abord écouter et respecter leurs voix afin de mieux comprendre chaque élève en tant qu'individu. Cela signifie qu'il faut s'entendre sur le sujet de l'enseignement et de l'apprentissage. Le concept de kinu souligne l'importance de la communication avec les élèves qui ont été touchés de façon disproportionnée par la COVID-19 et par la fermeture des écoles cette année afin de prendre connaissance des lacunes qu'ils ont vécues au niveau des possibilités d'apprentissage. Il faut offrir d'autres possibilités à ceux qui ont des lacunes au niveau de l'apprentissage au début de la nouvelle année scolaire. En respectant le concept de kinu, le système fera en sorte que tous les élèves progresseront ensemble. Le concept de kinu permettra au système de connaître et de respecter les élèves en tant qu'êtres entiers.

Quand les enseignants et les membres du personnel des écoles commencent à accueillir les élèves à leur retour en septembre, ils offriront aussi des vérifications régulières et des possibilités d'évaluations de nature informelle aux élèves et aux familles. Cela permettra aux enseignants et aux membres du personnel des écoles de faire les choses suivantes :

- planifier la meilleure façon de combler les lacunes d'apprentissage de l'année précédente;
- développer les domaines où les élèves sont forts afin de combler les lacunes d'apprentissage;
- améliorer l'expérience d'apprentissage de l'élève et créer des espaces inoffensifs sur le plan culturel en incorporant aux leçons les diverses cultures et histoires des élèves de l'école, ce qui s'appelle la pédagogie sensible à la culture et à la langue;
- déterminer les dispositifs de soutien supplémentaires qui sont nécessaires pour favoriser le bienêtre et l'apprentissage de l'élève.

Les écoles mettront l'accent sur l'aide fournie aux élèves afin qu'ils réussissent la transition et puissent se rattraper dans leur apprentissage s'ils ont des lacunes. Cela sera le plus efficace si les vérifications auprès des élèves sont effectuées par des enseignants ou des membres du personnel qu'ils connaissent et avec qui ils ressentent un lien. Les enseignants et les membres du personnel chercheront à comprendre où se trouve chaque élève dans son apprentissage après les perturbations du printemps 2020.

L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Le MEDPE continue de collaborer avec les différents partenaires du système éducatif, les syndicats, les services de santé publique et le Groupe provincial de conseils pédiatriques en vue de planifier le retour à l'école, l'objectif étant que tous les élèves puissent effectuer leur apprentissage à temps plein à l'école à la rentrée 2020.

Notre plan est le suivant : les élèves retourneront à l'école en septembre. Si les services de santé publique exigent une modification de cette approche, alors le système éducatif de la Nouvelle-Écosse sera prêt à prendre les mesures nécessaires. Les trois options que nous avons prévues sont ancrées dans les consignes et les recommandations des services de santé publique et sont conçues de façon à répondre aux besoins des élèves sur le plan social et sur le plan de l'apprentissage. En outre, l'engagement pris par la Nouvelle-Écosse dans sa Politique sur l'éducation inclusive oblige le système éducatif à faire de l'équité un facteur central dans les mesures prises. Il est vital que la Nouvelle-Écosse tire les enseignements de l'expérience qu'ont vécue les gens lors de la fermeture des écoles de mars à juin 2020, en continuant de développer les modalités qui ont bien fonctionné et d'améliorer ce qui peut l'être.







ÉLÉMENTS COMMUNS AUX TROIS OPTIONS PRÉVUES

Bienêtre

Les élèves ont connu une situation exceptionnelle lors de la fermeture des écoles en raison de la pandémie de COVID-19. Les enseignants et les membres du personnel des écoles collaboreront avec les élèves afin de bien comprendre les répercussions que les évènements du printemps 2020 ont pu avoir sur eux de façon globale sur le plan de leur bienêtre.

Les leçons et les méthodes pédagogiques seront adaptées sur mesure en vue de tenir compte des problèmes auxquels les élèves peuvent faire face. Le but est de mettre les élèves sur la voie de la guérison et de resserrer les liens entre les élèves, les membres du personnel et les membres de la communauté dans son ensemble.

Les enseignants, les agents de soutien et d'inclusion scolaire et les autres spécialistes collaboreront en vue d'évaluer les besoins des élèves et les répercussions de la situation actuelle sur leur bienêtre, leur santé mentale et leurs progrès scolaires.

L'un des facteurs importants pour favoriser le bienêtre des élèves est de les faire bouger au quotidien. Nous encourageons les écoles à veiller à ce qu'on incorpore bien le mouvement dans l'apprentissage au quotidien. Les écoles trouveront des manières d'organiser les cours en plein air, quand cela peut se faire en toute sécurité, en priorité pour les cours et les activités d'éducation physique.

Transition

On donnera aux élèves l'occasion de se familiariser avec les nouvelles routines et attentes de l'école. Les enseignants et les élèves collaboreront afin d'assurer une bonne transition entre la période d'apprentissage à la maison et la nouvelle année scolaire, quelle que soit l'option retenue pour le plan pour le retour à l'école. Il sera important de faire régulièrement des bilans et des évaluations informelles pour faciliter les transitions et aider les élèves à rattraper leur retard quand il y a des parties de l'apprentissage censées avoir été effectuées en 2019–2020 qu'ils n'ont pas terminées.

Équité

Il sera important, en vue de déterminer où se situent nos élèves et le niveau d'amélioration de leur apprentissage et de leurs liens avec l'école, de disposer de données objectives. Les données dont on dispose à l'heure actuelle sur les résultats et le bienêtre des élèves montrent que les élèves ayant des besoins spéciaux, les élèves afro-néoécossais et les élèves mi'kmaw accusent systématiquement un retard non négligeable et inquiétant par rapport à leurs camarades.

Les CRE et le CSAP continueront de recueillir des données sur les résultats et le bienêtre des élèves et de surveiller l'évolution de ces données. Ils se serviront de ces données pour collaborer avec les écoles en vue de cibler leurs processus et leurs décisions de façon à produire des effets positifs chez les élèves après la période d'apprentissage à la maison liée à la pandémie de COVID-19. Les CRE et le CSAP prêteront tout particulièrement attention aux élèves issus de cultures différentes et de milieux différents, l'objectif étant d'éliminer les disparités et les inégalités qui peuvent exister.

Parents et familles

Lors de la crise liée à la pandémie de COVID-19, les familles, les communautés et les partenaires du système éducatif ont joué un rôle essentiel d'aide et de soutien aux élèves. Ces partenariats continueront de jouer un rôle important à la rentrée de septembre :

- Les CRE et le CSAP fourniront aux familles des informations sur les mesures bien précises prises pour la rentrée de septembre au cours des semaines précédant le début de l'année scolaire.
- Les écoles continueront de communiquer fréquemment avec les familles en vue de leur fournir des informations sur l'année scolaire et sur les plans pour l'enseignement, les programmes, les services et les dispositifs de soutien.
- Les directions des écoles et des représentants des CRE et du CSAP rencontreront les comités d'école consultatifs et les aideront à remplir leurs fonctions pour ce qui est de favoriser la réussite et le bienêtre des élèves.

Le mode de communication utilisé présentera les caractéristiques suivantes :

- Il permettra aux parents/tuteurs de s'adresser à la direction de l'école et aux enseignants pour leur poser des questions et pour mieux comprendre le plan envisagé pour l'enseignement public au cours de l'année scolaire 2020–2021.
- Il permettra de recueillir des informations sur ce que les familles ont à dire et de consulter ces dernières pour déterminer la meilleure façon d'aider et d'accueillir les élèves au retour à l'école.

Cette approche aidera les familles à se préparer aux changements éventuels au cours de l'année scolaire, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Elle aidera également le personnel de l'école à faire un meilleur travail pour accueillir les élèves au retour à l'école.

Enseignement

Comme au cours des années scolaires précédentes, l'enseignement continuera de se concentrer, pour favoriser le bienêtre et la réussite des élèves, sur les pratiques d'une grande utilité et sur la sensibilité à la culture et à la langue. Les enseignants chercheront à développer et à approfondir leur approche sensible à la culture et à la langue, tant dans leur pratique de l'enseignement que dans leurs interactions avec les élèves.

À compter du mois de septembre, les enseignants chercheront à mettre davantage l'accent sur les efforts visant à veiller à ce que tous les élèves réussissent bien la transition vers leur nouveau niveau scolaire. Pour cela, il faut tenir compte du fait que les possibilités d'effectuer un apprentissage ont été différentes pour les enfants pendant la période d'apprentissage à la maison et que la pandémie de COVID-19 a suscité des disparités dans l'accès à l'apprentissage et aux activités d'apprentissage ou aggravé ces disparités pour certains élèves. Cela ne reflète en rien la capacité qu'a l'élève d'effectuer l'apprentissage; cela concerne les possibilités d'apprentissage auxquelles il a pu avoir accès. Il faut se concentrer sur les efforts visant à améliorer le niveau des compétences des apprenants.

Les équipes de planification pour les élèves apporteront leur appui aux élèves ayant un plan de programme individualisé (PPI), à la fois pour ce qui est des forces qui ont été mises en évidence chez eux et pour ce qui est de leurs besoins, en veillant à leur bienêtre et à leur réussite.

Les équipes de l'école — c'est-à-dire les équipes de soutien à l'enseignement et les équipes de planification pour les élèves telles qu'elles sont définies dans la *Politique sur l'éducation inclusive* — seront en place en vue de veiller à ce que les plans soient souples et permettent d'adopter la meilleure façon d'offrir les programmes et les dispositifs de soutien pour favoriser le bienêtre et la réussite des élèves.

Évaluations

Dans l'optique de déterminer rapidement pour chaque élève le bon point de départ dans son apprentissage, l'enseignant commencera l'année en utilisant diverses stratégies pour apprendre à mieux connaitre ses élèves. Il utilisera divers types d'évaluations pour déterminer les programmes dont ses élèves ont besoin. Certaines évaluations serviront à mesurer le niveau auquel se situent les élèves dans leur apprentissage et dans leurs compétences. D'autres serviront à évaluer d'autres aspects de la vie des élèves qui jouent un rôle dans leur apprentissage, comme les passetemps, les relations avec les amis et l'expérience acquise.

En raison des circonstances exceptionnelles auxquelles feront face les élèves cet automne, nous n'organiserons aucune évaluation provinciale pendant la période. La décision concernant les évaluations provinciales du printemps sera prise ultérieurement. Les examens provinciaux (d'anglais en 10e année, de français en 10e année et de mathématiques en 10e année) auront lieu du moment que tous les élèves sont bien allés à l'école. La province prendra une décision, si nécessaire, concernant les examens provinciaux au cas si elle est contrainte d'adopter l'option mixte ou l'option de l'apprentissage à la maison.

Les lignes directrices provinciales concernant les évaluations psychopédagogiques et les évaluations orthophoniques ont été communiquées aux CRE et au CSAP. Les évaluations se dérouleront en personne, dans le respect des protocoles sanitaires pour la COVID-19. Si l'adoption de mesures sanitaires plus strictes rend les évaluations en personne impossibles à réaliser dans la pratique, les praticiens exerceront leur jugement professionnel concernant l'utilisation des outils de télééducation pour offrir aux élèves les évaluations et les dispositifs de soutien appropriés. Leurs décisions seront prises en fonction des conseils et des recommandations des services de santé publique et des organismes de règlementation, ainsi que des conclusions des recherches les plus récentes en la matière.

Besoins spécialisés

Le retour à l'école présente des difficultés toutes particulières pour les enfants et les jeunes ayant des besoins complexes sur le plan médical ou comportemental et pour leurs familles. Les infirmières du Partenariat pour la santé à l'école continueront d'apporter leur soutien aux élèves dotés d'un plan de soins médicaux.

Quelle que soit l'option adoptée dans le plan pour le retour à l'école, on continuera d'offrir les dispositifs de soutien relevant des services aux élèves. Ceci concerne notamment Écoles Plus, les enseignants d'anglais langue additionnelle, les psychologues scolaires, les orthophonistes et les autres dispositifs de soutien pour les élèves.

On mettra en place un plan de soutien pour les élèves ayant des besoins spécialisés sur le plan médical. Quelle que soit l'option adoptée dans le plan pour le retour à l'école, il est vital de continuer d'apporter un soutien aux élèves ayant des besoins supplémentaires.

Enfin, quelle que soit l'option adoptée dans le plan pour le retour à l'école, on continuera d'utiliser la télééducation, afin que les élèves et les familles continuent d'avoir accès aux spécialistes. Les psychologues scolaires, les conseils scolaires, les cliniciens responsables de la santé mentale et les orthophonistes offriront régulièrement et de façon confidentielle des conseils, des interventions spécialisées et des services par l'intermédiaire des plateformes audiovisuelles.

Technologie fonctionnelle et accessibilité

Les élèves ayant besoin d'appareils de technologie fonctionnelle continueront d'avoir accès aux ressources dont ils ont besoin.

Alimentation

Les écoles continueront d'offrir leurs programmes de petit-déjeuner et de repas de midi, en apportant les ajustements nécessaires pour respecter les consignes sanitaires concernant l'offre d'une alimentation aux élèves.

Visiteurs

Les écoles limiteront le nombre de visiteurs extérieurs à l'établissement (parents/tuteurs inclus). Quand les gens viendront déposer ou ramasser quelqu'un, ils le feront à l'extérieur. Il sera interdit aux gens de se rassembler en groupe à l'extérieur de l'école, conformément aux recommandations des services de santé publique (voir annexe A). L'utilisation des écoles par d'autres organismes en dehors des heures de cours sera limitée.

Bibliothèques

Les élèves auront toujours accès aux ressources de leur bibliothèque, mais il sera interdit aux élèves de se rendre à la bibliothèque en groupe. Les livres et autres ressources seront apportés aux élèves dans la salle de classe.



RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020 - RÉOUVERTURE COMPLÈTE

Notre plan est que les écoles rouvrent leurs portes à temps plein à l'ensemble des élèves en septembre 2020, avec des mesures supplémentaires en place pour assurer la santé et la sécurité des élèves et du personnel. Ces précautions supplémentaires contribueront à instaurer un milieu scolaire plus sûr pour les élèves et les membres du personnel de l'école.

Les écoles seront réaménagées de façon à ce qu'il y ait plus de place dans les salles de classe et que les contacts physiques superflus soient limités. On consacrera du temps et des ressources à l'adoption des bons comportements pour la toux et les éternuements et pour l'hygiène des mains et aucun rassemblement de grande ampleur ne se tiendra dans l'école.

Prématernelle

Les éducatrices travailleront auprès des enfants afin de les aider à bien comprendre combien il est important de respecter les distances et de suivre les autres mesures de santé et de sécurité, par exemple en se lavant régulièrement les mains et en respectant les consignes quand on tousse ou qu'on éternue.

On affichera des panneaux adaptés au stade de développement des enfants afin de les encourager à bien se laver les mains, à bien respecter les consignes quand ils toussent, etc. Les classes de prématernelle compteront jusqu'à 20 enfants avec deux membres du personnel. Le maximum sera de 24 enfants avec trois membres du personnel. Ces classes formeront des cohortes, c'est-à-dire que ce seront toujours les mêmes enfants avec les mêmes membres du personnel qui seront ensemble. Nous encourageons les éducatrices de la petite enfance à effectuer des activités de jeu et d'apprentissage en plein air dans la mesure du possible, le but étant que ces activités occupent au moins 40 p. 100 de la journée, quand c'est possible.

Les collations fournies aux enfants seront préparées individuellement. Il sera interdit d'offrir les aliments sous la forme d'un buffet et de laisser les enfants participer à la préparation ou à la distribution des aliments. Il sera interdit de partager ses articles personnels avec d'autres. Les enfants continueront d'apporter tous les jours le repas de midi que leurs parents leur auront préparé à la maison et il ne sera pas possible de réchauffer les plats sur place. Si les enfants ont besoin d'un repas de la cafétéria, ce repas leur sera servi dans la salle de classe, afin de limiter les interactions entre les cohortes et les rassemblements.

Des protocoles supplémentaires de nettoyage et de désinfection seront mis en place en vue de veiller à ce que les jouets, l'équipement, les articles partagés et les surfaces touchées fréquemment soient bien nettoyés et désinfectés régulièrement. Ces protocoles concorderont avec les procédures de nettoyage et de désinfection mises en place dans les écoles.

Mat. - 12e

Les cours reprendront en salle de classe, avec l'utilisation de cohortes. Les écoles définiront des emplois du temps souples et adopteront des pratiques particulières, avec par exemple l'utilisation de panneaux de signalisation pour indiquer le sens de circulation dans l'école, dans les couloirs, dans les parties communes et dans les espaces à l'extérieur.

Il sera possible de réaménager les locaux pour l'enseignement afin d'avoir plus d'espace entre les personnes, par exemple en réorganisant les places assises. Nous encourageons également les enseignants à organiser leur cours en plein air dans la mesure du possible, en priorité pour les cours d'éducation physique.

Programme d'études

Les élèves auront l'occasion de suivre des cours dans toutes les matières, même si certaines matières pourront se présenter de façon différente de la façon dont elles se présentaient par le passé. Les écoles concevront leurs emplois du temps de façon à que les élèves disposent autant que possible d'un programme scolaire complet, avec des cours d'éducation physique, de musique, un cours de langue seconde (p. ex. français de base) et d'éducation artistique et des cours sur la santé. Le centre régional pour l'éducation ou le Conseil scolaire acadien provincial mettra au point un plan plus détaillé pour le déroulement de certains cours particuliers, comme les cours de musique et d'éducation physique. Ce plan indiquera les ajustements nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et des membres du personnel. L'éducation physique se déroulera, par exemple, en plein air quand c'est possible et on limitera les activités exigeant des élèves qu'ils soient en contact les uns avec les autres.

Les écoles offriront aux élèves de la 10° année à la 12° année la possibilité de suivre les cours auxquels ils se sont inscrits pour l'année scolaire 2020–2021, comme d'habitude.

À tous les niveaux scolaires, l'apprentissage se concentrera sur les résultats d'apprentissage définis dans le programme d'études de la province : voir le site https://curriculum.novascotia.ca/fr.

Technologie

On continuera d'avoir des résultats d'apprentissage dans le domaine technologique à tous les niveaux scolaires. On encouragera les élèves à utiliser leurs propres appareils à l'école. Les élèves qui n'ont pas leur propre appareil se verront proposer des appareils à utiliser à l'école. Ces appareils seront nettoyés entre chaque utilisation.

Les outils technologiques serviront à faciliter l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières. Cela aidera les élèves à mieux se préparer à la poursuite de l'utilisation des outils technologiques s'il s'avère de nouveau nécessaire de passer à l'option de l'apprentissage à la maison. Les écoles définiront des emplois du temps appropriés pour l'utilisation des appareils technologiques partagés, avec des protocoles de nettoyage appropriés. Les écoles auront des plans de déploiement pour tous les appareils technologiques, s'il s'avère de nouveau nécessaire de passer à l'option de l'apprentissage à la maison.

Transport

Tous les enfants admissibles de la prématernelle à la 12^e année bénéficieront de services de transport. Comme il ne sera pas toujours possible de respecter les consignes d'éloignement physique, conformément à l'ordonnance des services de santé publique, si les parents veulent que l'enfant ou l'élève prenne l'autobus scolaire, il sera obligatoire pour lui de porter un masque, médical ou non. Le port du masque sera aussi obligatoire pour les conducteurs.

Pendant le trajet en autobus, les enfants et les élèves du même foyer familial devront s'assoir ensemble.

Les autobus seront nettoyés deux fois par jour. Les surfaces touchées fréquemment, comme les mains courantes, seront nettoyées avant et après chaque trajet. (Pour de plus amples détails, voir l'annexe A.)

Il y aura peut-être un petit nombre d'élèves ayant des problèmes sensoriels ou d'autres problèmes de santé les empêchant de porter un masque (médical ou non). Nous demandons aux parents de ces élèves de consulter l'école en vue de dresser un plan pour eux.

Éloignement

L'éloignement physique (6 pieds ou 2 mètres) entre les individus permet de réduire de façon significative la propagation de la maladie. Il faut encourager les élèves et les membres du personnel à garder leurs distances dans la mesure du possible, quand cela est approprié. Les couloirs auront une signalisation en vue de contrôler les allées et venues et d'aider les élèves et les membres du personnel à garder leurs distances. Dans la salle de classe, les pupitres seront aussi éloignés les uns des autres possible et disposés de façon à réduire les interactions rapprochées entre les élèves et le partage du matériel ou d'autres articles. Lorsque ce sera possible, on fera également en sorte que les pupitres soient disposés de façon à ce que les élèves soient tournés dans la même direction.

Hygiène

Tous les individus — enfants de la prématernelle, élèves de la maternelle à la 12^e année et membres du personnel — auront l'obligation de se laver les mains à leur entrée dans l'école, avant et après avoir mangé et régulièrement tout au long de la journée. Il y aura des panneaux bien visibles partout dans l'école pour rappeler aux gens de se laver les mains régulièrement.

Quand on ne dispose pas d'eau et de savon et que les mains ne sont pas visiblement sales, on peut utiliser un gel hydroalcoolique désinfectant.

Les CRE et le CSAP prendront les mesures suivantes :

- Ils afficheront des messages partout dans les édifices et les écoles rappelant les consignes d'hygiène pour les mains.
- Ils fourniront du gel hydroalcoolique désinfectant avec une concentration en alcool d'au moins 60 p. 100 partout dans les écoles et les édifices.
- Ils prévoiront un nettoyage des locaux des toilettes et un contrôle régulier afin de veiller à ce qu'il y ait toujours une réserve de savon, tout au long de la journée.
- Ils feront la promotion des bons comportements quand on tousse ou on éternue.

Nettoyage

Les CRE et le CSAP adopteront des plans pour renforcer leurs procédures de nettoyage et de désinfection. On utilisera les produits désinfectants et les pratiques qu'il est approprié d'utiliser. Les écoles seront nettoyées tous les jours, en mettant l'accent sur la désinfection des surfaces et des parties communes, y compris les salles de classe. En outre, on nettoiera les surfaces touchées fréquemment tout au long de la journée.

Masques

Nous sommes en train de mettre en place des exigences renforcées pour l'utilisation du masque non médical pour les enfants, les élèves et les membres du personnel. Pour aider les gens à respecter ces exigences, nous fournirons à tous les enfants, les élèves et les membres du personnel deux masques réutilisables. Nous recommandons aux enfants, aux élèves et aux membres du personnel d'apporter leur propre masque quand c'est possible. Mais les écoles veilleront à mettre des masques supplémentaires à la disposition des élèves qui peuvent en avoir besoin ou qui peuvent avoir oublié leur masque.

Les masques non médicaux offrent une protection supplémentaire quand on impose d'autres mesures sanitaires, notamment pour l'hygiène des mains. Conformément aux instructions des services de santé publique, il n'est pas obligatoire pour les élèves de la prématernelle à la 3º année de porter un masque à l'école. Les membres du personnel travaillant auprès des élèves de la prématernelle à la 3e année auront l'obligation de porter un masque quand ils interagiront avec les élèves et qu'ils ne seront pas en mesure de respecter les consignes d'éloignement.

Tous les élèves de la 4° à la 12° année auront l'obligation de porter un masque s'ils ne sont pas en mesure de respecter les consignes d'éloignement, même quand ils sont en salle de classe avec les autres membres de leur cohorte. Autrement dit, les élèves de la 4° à la 12° année auront l'obligation de porter un masque sauf dans les conditions suivantes :

- Ils sont assis dans la salle de classe et à une distance de deux mètres (six pieds) des autres et ils sont tous orientés dans la même direction.
- Ils sont en train de manger ou de boire.
- Ils sont en train de participer à des activités physiques à l'intérieur pour lesquelles il est impossible de porter un masque.

Le masque n'est pas obligatoire pour les élèves lors des activités en plein air.

Tous les enfants et les élèves qui font le trajet en autobus, quel que soit leur âge, auront l'obligation de porter le masque de façon ininterrompue tant qu'ils seront à bord de l'autobus.

Les membres du personnel et les visiteurs porteront le masque dans les parties communes et quand ils seront dans l'incapacité de respecter les consignes d'éloignement entre les personnes. Il est vivement recommandé aux membres du personnel qui changent de salle de classe dans le cadre de leurs fonctions de porter un masque de façon ininterrompue quand ils sont dans la salle de classe, quelle que soit la situation concernant le respect des consignes d'éloignement. Lorsque les fonctions du membre du personnel n'exigent pas de lui qu'il change de salle de classe, il faut qu'il s'abstienne de changer de salle de classe.

Les élèves et les membres du personnel peuvent, s'ils le souhaitent, porter un masque même quand ce n'est pas obligatoire. Il est important que tous les membres de la communautaire respectent la décision de chaque individu.

Il faut que les parents et les familles aident leur enfant à se sentir à l'aise avec le port du masque. Il faut aussi qu'ils aident leur enfant à bien comprendre la bonne marche à suivre pour porter le masque, l'enlever, le nettoyer et le ranger. (Vous trouverez de plus amples renseignements à l'annexe A.)

Il y a un très petit nombre d'enfants et d'élèves qui ont des problèmes sensoriels ou des problèmes de santé (anxiété grave, etc.) susceptibles de rendre intolérable pour eux le port d'un masque. Nous demandons aux parents de ces élèves de consulter l'école en vue de dresser un plan pour eux; mais on n'exigera pas de dispense délivrée par un médecin pour ces enfants et ces élèves.

Partage

On adoptera une politique interdisant tout partage. Si certains élèves n'ont pas les fournitures nécessaires, on les leur fournira. S'il est nécessaire de partager certains articles technologiques ou articles d'équipement pour l'apprentissage, ces articles devront obligatoirement être nettoyés entre chaque utilisation.

Rassemblements

Il sera interdit d'avoir de grands rassemblements d'élèves, par exemple dans les assemblées ou à la cafétéria.

Repas de midi

Les élèves mangeront le repas de midi dans leur salle de classe, avec les autres élèves de leur classe ou de leur cohorte. Les choses pourront se présenter de façon un peu différente pour les élèves de la 10e à la 12e année. On continuera cependant d'insister pour que les groupes d'élèves qui sont ensemble restent ensemble et gardent leurs distances. Si les élèves ont besoin d'aliments de la cafétéria, alors leurs repas leur seront servis dans leur salle de classe, afin de limiter les interactions entre les cohortes et les rassemblements de personnes.

Activités parascolaires

Il faut que les écoles tentent d'offrir des activités en club à l'école et d'autres types d'activités, selon ce qui sera considéré comme faisable et sans danger. Il faudra respecter les considérations relatives à la santé publique. Quand l'activité ou le club se déroule sous la direction d'une personne extérieure à l'école, vous pouvez envisager de l'offrir sous forme virtuelle, au lieu de l'annuler.

La Fédération sportive interscolaire de la Nouvelle-Écosse (FSINE/NSSAF) a établi des lignes directrices pour les sports conformes aux lignes directrices de Sport Nova Scotia et approuvées par les services de santé publique. La fédération publiera des calendriers modifiés pour les sports à l'école à l'intention des personnes concernées à l'automne.







RÉOUVERTURE PARTIELLE OU MIXTE

La situation avec la COVID-19 demeure fluide et dynamique. Par conséquent, les écoles et les centres régionaux pour l'éducation (CRE) et le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) prévoiront une combinaison possible d'apprentissage à la fois à l'école et à la maison. Dans le cadre de ce plan d'intervention, de nombreuses mesures visant à assurer la sécurité continue des élèves et du personnel à l'école sont conformes au plan de réouverture complète. D'autres protocoles relatifs à la COVID-19 seront mis en place. Certains programmes de services éducatifs et destinés aux élèves seraient temporairement offerts aux élèves grâce à l'enseignement à distance en réponse à des préoccupations spécifiques liées à l'augmentation des cas de COVID-19 dans une communauté ou une région. Le pourcentage de programmes offerts à la maison varierait en fonction du niveau scolaire, du programme d'études et des besoins individuels de l'élève.

Chaque école communiquera les détails spécifiques de l'apprentissage mixte aux élèves et aux parents en septembre. Si l'apprentissage mixte est jugé nécessaire pour le début de l'année scolaire, le plan de réouverture fera partie de la communication de retour à l'école avec les familles.

Dans le cadre de l'apprentissage mixte, les protocoles relatifs à l'hygiène, au nettoyage, à l'équipement de protection individuelle et aux masques, au partage, aux rassemblements et au repas de midi seront les mêmes que ceux relatifs à la réouverture complète de l'école.

Prématernelle

Les classes de la prématernelle auront un maximum de 15 enfants avec deux membres du personnel. Comme dans le cas du plan de réouverture complète, les classes serviront de cohortes, les mêmes enfants et le même personnel restant ensemble chaque jour.

Les CRE ou le CSAP désigneront des salles de classe supplémentaires pour accueillir les cohortes. Cela peut inclure l'espace précédemment utilisé pour accueillir d'autres niveaux.

Les protocoles pour jouer ou apprendre à l'extérieur, manger, nettoyer et partager sont les mêmes que pour une réouverture complète de l'école.

Mat. - 8e

Les classes à l'école auront lieu pour la prématernelle et les niveaux de la maternelle à la 8^e année. La taille des classes sera réduite en redistribuant certains élèves dans l'école ou les écoles. Des cohortes d'élèves seront créées pour favoriser l'éloignement physique.

Les écoles peuvent échelonner légèrement les horaires pour réduire le nombre d'élèves qui se trouvent dans les couloirs à un moment donné. Les espaces pédagogiques seront également reconfigurés pour prendre en compte l'éloignement physique de deux mètres. Les enseignants seront encouragés à organiser des cours à l'extérieur lorsque cela est possible et sans danger.

$9^{e} - 12^{e}$

Les élèves de la 9e à la 12e année participeront à l'apprentissage à distance à partir de la maison. Les élèves de la 9e à la 12e année seront pris en charge avec des appareils tels que des ordinateurs portables ou des Chromebooks, si nécessaire. Les programmes secondaires qui nécessitent des salles de classe spécialisées - comme les centres de métiers spécialisés et les laboratoires - se dérouleront selon un horaire modifié. Des protocoles de nettoyage, de désinfection et d'éloignement seront mis en place pour assurer la sécurité des élèves et du personnel.

Les espaces des écoles secondaires peuvent être utilisés pour fournir un espace supplémentaire aux petites cohortes d'élèves de la prématernelle à la 8^e année.

Des centres de réussite scolaire (salles de classe désignées qui assurent l'éloignement physique) seront créés dans les écoles secondaires. Les élèves de la 9° à la 12° année auront la possibilité de réserver du temps dans ces centres pour des rendez-vous avec les enseignants et le personnel de soutien. Un accès prioritaire aux centres de soutien consacrés aux élèves sera accordé aux élèves qui ont connu des difficultés disproportionnées avec l'apprentissage à la maison et ceux qui n'ont pas accès à Internet à domicile. Les écoles communiqueront le processus de réservation d'espace dans ces salles de classe avec les élèves et les parents.

Certaines écoles peuvent avoir de l'espace pour accueillir des groupes d'élèves de la 9° à la 12° année en respectant les mesures d'éloignement physique et les mesures de cohorte nécessaires. Lorsque les écoles peuvent fournir cet espace et permettre la tenue des cohortes, les CRE ou le CSAP auront la possibilité d'étendre l'apprentissage en classe aux élèves de la 9° à la 12° année.

Les équipes de soutien à l'enseignement et le personnel régional, y compris les coordonnateurs des services afro-canadiens, des services mi'kmaw et des services aux élèves ainsi que les animateurs d'ÉcolesPlus, assureront le leadeurship pour identifier les élèves nécessitant un soutien supplémentaire et déterminer un processus par lequel ce soutien peut être mis en œuvre, à distance ou par le biais des centres de soutien aux élèves.

De la 9° à la 12° année, certains élèves ayant des plans de programme individualisés (PPI) ou ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire auront la possibilité de fréquenter l'école à temps plein, comme déterminé par l'équipe de planification du programme des élèves et le directeur de l'école. Ceci sera axé sur les élèves qui bénéficient de PPI centrés sur les aptitudes à la vie quotidienne dans toutes les matières, du soutien à l'école de la part des aide-enseignants et des intervenants en soutien aux élèves (ISE) et qui nécessitent le soutien des aide-enseignants et des intervenants en soutien aux élèves pour être en mesure de renforcer et de mettre en pratique les aptitudes et les résultats dans leurs PPI.

Tous les enseignants et le personnel éducatif seront de retour aux écoles à plein temps et participeront à des cours virtuels et à l'enseignement prévu en personne.

Programme d'études

L'apprentissage partiel ou mixte suivra les mêmes lignes directrices que la réouverture complète en ce qui a trait à la prestation du programme d'études. En ce qui concerne les élèves de la 9e à la 12e année, certains cours devront être ajustés. Par exemple, ceux qui ont des composantes d'apprentissage par la pratique.

Apprentissage

 $9^{e} - 12^{e}$

Les élèves de la 9° à la 12° année participeront à une combinaison d'enseignement en temps réel avec leur enseignant et d'apprentissage autodirigé grâce à l'utilisation de trousses et de matériel fournis par les enseignants. Cela comprendra des occasions de s'impliquer virtuellement avec leurs pairs et des occasions de s'impliquer directement avec leur enseignant.

Lorsque les élèves de la 9e à la 12e année apprennent à la maison, des attentes spécifiques seront communiquées au sujet de ce à quoi ils peuvent s'attendre pendant l'apprentissage à la maison. Cela comprendra le nombre d'heures d'implication avec le personnel éducatif et le travail scolaire par semaine. Les attentes seront éclairées par les sondages menés auprès des élèves et des parents concernant l'apprentissage à la maison. L'évaluation de tous les sujets se poursuivra.

L'accès à des dispositifs de soutien supplémentaires sera fourni aux élèves dans le besoin. Par exemple, l'appui aux devoirs offrira des heures supplémentaires et un soutien accru pour fournir des services aux élèves de la 7° à la 12° année et du temps pour l'apprentissage en personne pourra être réservé à l'école.

Technologie 9° – 12°

Les élèves de la 9e à la 12e année recevront de la technologie et d'autres ressources pour soutenir l'apprentissage à la maison. Cela inclut la technologie fonctionnelle et accessible. Le personnel de l'école en discutera de manière proactive avec les élèves et les parents ou les tuteurs pour s'assurer que les dispositifs de soutien nécessaires à l'utilisation de la technologie sont disponibles. Les élèves qui n'ont pas accès à Internet à la maison auront la possibilité de fréquenter le centre de réussite scolaire de leur école.

Transport

Le transport dans le cadre de la réouverture partielle suivra les mêmes protocoles que dans le cadre de la réouverture complète. Ceci comprend le transport des élèves du secondaire qui fréquentent les centres de réussite scolaire et les cours pratiques, ainsi que les élèves ayant des besoins spéciaux inscrits à des programmes à l'école.

Éloignement

Les élèves et le personnel seront encouragés à maintenir un éloignement physique de deux mètres. Les bureaux seront espacés pour prendre en compte cet éloignement physique. Le mobilier de la salle de classe non essentiel sera déplacé ou sera entouré d'un ruban de sécurité pour créer une distance appropriée dans les salles de classe. L'espace scolaire supplémentaire utilisé au préalable pour les élèves de la 9° à la 12° année sera réaffecté pour favoriser l'éloignement et répondre au besoin d'espacer les élèves de la prématernelle à la 8° année.

Comme dans la réouverture complète, les écoles afficheront des panneaux et des repères visuels tels que des marquages au sol pour favoriser l'éloignement physique.





APPRENTISSAGE À LA MAISON

Dans cette situation, les élèves apprendraient à la maison avec un enseignement virtuel direct et continu par les enseignants. Cette option n'entrera en vigueur que sur instruction du médecinhygiéniste en chef. Il ne durera que jusqu'à ce qu'on puisse sans danger retourner à l'école dans le cadre d'une réouverture complète ou partielle. Le soutien au bienêtre et à l'apprentissage des élèves se poursuivrait dans le cadre de ce plan. Ceci comprendrait des moyens spécialement conçus pour accéder aux services de soutien aux élèves, tels que les psychologues scolaires, les conseillers scolaires, les cliniciens responsables de la santé mentale et les orthophonistes.

Prématernelle

Les espaces de la prématernelle seront fermés. Play2Learn@Home pour la prématernelle soutiendra les enfants de la prématernelle et les familles dans leur apprentissage par le jeu au sein de leur milieu familial. Les enfants recevront un sac à emporter contenant un journal, des crayons, des crayons de couleur, un bâton de colle, des ciseaux et le livret intitulé *Jouons ensemble*.

Les éducateurs de la prématernelle communiqueront avec les familles chaque semaine. Cela permettra aux familles de parler de ce qui fonctionne, de ce qui est difficile pour elles, de la façon dont leur enfant s'en sort et de leurs questions ou préoccupations.

Mat. - 12e

Les enseignants offriront des cours en ligne et en utilisant d'autres outils et méthodes approuvés afin que tous les élèves puissent participer à une combinaison d'enseignement en temps réel et d'apprentissage autodirigé, en gardant à l'esprit ce que les élèves ont partagé comme les méthodes d'enseignement les plus pertinentes pendant l'apprentissage à la maison précédent (par exemple, classe Google, vidéos ou démos des enseignants, commentaires des enseignants). Les élèves auront l'occasion de dialoguer virtuellement avec leurs pairs et de dialoguer avec leur enseignants.

Des attentes très claires seront fournies à tous les enseignants, élèves et familles sur ce qui est attendu pendant l'apprentissage à la maison. Celles-ci comprendront le nombre d'heures d'implication avec le personnel éducatif et le travail scolaire par semaine. Tous les cours en ligne feront partie de l'évaluation de l'apprentissage des élèves.

Tous les élèves doivent participer pleinement à l'apprentissage à la maison. Dans les rares cas où cela ne peut pas se produire, l'équipe de l'école élaborera un plan avec la famille.

L'accès à des dispositifs de soutien supplémentaires sera fourni aux élèves dans le besoin. L'appui aux devoirs aura augmenté le nombre de ses heures d'ouverture et accru son soutien pour fournir des services aux élèves de la 4º à la 12º année. Ces dispositifs de soutien supplémentaires seront activement encouragés par les écoles, les centres régionaux ou le CSAP ainsi que par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE).

Les aide-enseignants et les intervenants en soutien aux élèves auront la possibilité de travailler avec les élèves à leur domicile pour soutenir certains élèves avec les PPI, sous la direction des enseignants de l'élève et de l'administration scolaire. Il sera obligatoire de toujours porter un masque lors des interactions avec les élèves lors desquelles ils ne peuvent pas respecter les consignes d'éloignement. D'autres personnes seront affectées à l'offre un soutien régulier et continu aux élèves à l'aide des outils technologiques et au téléphone.

L'équipe de soutien à l'enseignement et les équipes de planification des élèves veilleront à ce que les plans soient flexibles. Ils examineront comment les programmes et les dispositifs de soutien peuvent être fournis pour mieux soutenir le bienêtre et la réussite. Les équipes de planification pour les élèves continueront de travailler en fonction des forces et des besoins mis en évidence ainsi que du bienêtre et de la réussite continus des élèves.

Le MEDPE, les CRE et le CSAP travailleront avec les syndicats des aide-enseignants et des intervenants en soutien aux élèves pour élaborer un plan visant à soutenir les élèves qui ont besoin de programmes et de services hautement spécialisés et personnalisés. Ceci sera effectué au niveau de l'école par l'équipe de planification des élèves, conformément aux directives des services de santé publique.

Programme d'études

L'apprentissage à la maison suivra les mêmes lignes directrices que la réouverture complète en ce qui concerne la prestation du programme d'études. Les cours qui comprennent des éléments de performance, comme la danse ou le théâtre, seront offerts en ligne. Les performances virtuelles seront tenues en ligne ou enregistrées.

Le MEDPE travaillera avec les CRE ou le CSAP pour déterminer quels changements peuvent être nécessaires pour les cours afin de pouvoir les offrir par le biais de l'apprentissage à la maison. Ceci inclut les cours qui comprennent des composantes d'apprentissage par la pratique. Les changements dépendront de la durée et du moment où un décret de santé publique sera donné au système éducatif en vue de passer à l'apprentissage à la maison.

Technologie

Les élèves qui ont besoin d'appareils de technologie fonctionnelle recevront les ressources et le soutien dont ils ont besoin pour poursuivre leur apprentissage à la maison.

Les élèves de la 9° à la 12° année bénéficieront de la technologie nécessaire s'ils n'ont pas accès à leurs propres appareils à la maison.

Des appareils supplémentaires seront distribués aux élèves des autres classes qui en ont besoin, la priorité étant accordée aux élèves traditionnellement marginalisés et stigmatisés (élèves afro-néoécossais et mi'kmaw) ou ceux qui sont issus d'autres groupes traditionnellement sous-représentés et marginalisés. Par exemple, les élèves ayant des besoins en technologie fonctionnelle et accessible, les élèves de l'anglais comme langue additionnelle et ceux qui vivent dans la pauvreté.

Les CRE ou le CSAP veilleront à ce que les élèves soient capables d'utiliser efficacement la technologie et les plateformes nécessaires pour accéder à l'apprentissage et au bienêtre et soutenir ces derniers. Ceci inclut les appareils de technologie fonctionnelle et accessible.

Les élèves qui n'ont pas accès à Internet auront la possibilité d'entrer en contact avec les enseignants, de recevoir des leçons et de terminer leurs devoirs. Par exemple, chaque école a des capacités de téléconférence. Des clés USB seront chargées avec du matériel d'apprentissage et retournées avec le travail accompli.

PLANIFIER L'AVENIR

L'objectif pour septembre 2020 est de fournir un apprentissage en salle de classe, à temps plein, à tous les élèves du système d'enseignement public. Le MEDPE continuera de travailler avec les services de santé publique et le Groupe provincial de conseils pédiatriques pour atténuer les risques pour les élèves et le personnel tout en offrant la meilleure éducation possible aux élèves de la Nouvelle-Écosse. Il s'agit d'une priorité partagée par tous les partenaires, le bienêtre des élèves et une éducation de qualité étant au cœur de leurs préoccupations.

Ce plan sera en outre soutenu par des plans régionaux élaborés par les CRE et le CSAP. Les CRE, le CSAP et les écoles communiqueront avec les parents avant le début de l'année scolaire sur la façon dont les choses se présenteront dans les établissements et sur ce à quoi ils peuvent s'attendre quand les élèves retourneront à l'école.

REMERCIEMENTS

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance remercie les nombreuses parties intéressées de l'éducation publique et de la communauté partout dans la province qui ont contribué au *Plan pour le retour à l'école de la Nouvelle-Écosse*. Leurs contributions réfléchies ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration du présent document. Nous adressons des remerciements tout particuliers aux partenaires et parties intéressées qui suivent :

- Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP)
- Conseil scolaire acadien provincial (CSAP)
- Équipe de leadeurship intergouvernementale pour le soutien à l'éducation des afro-néoécossais
- Mi'kmaw Kina'matnewey
- Bureau du médecin-hygiéniste en chef de la Nouvelle-Écosse
- Syndicat des employés du gouvernement et des employés généraux de la Nouvelle-Écosse
- Régie de la santé de la Nouvelle-Écosse

- Fédération sportive interscolaire de la Nouvelle-Écosse
- Syndicat des enseignants de la Nouvelle-Écosse (NSTU) et enseignants
- Syndicat des employés des secteurs public et privé de la Nouvelle-Écosse
- Parents et tuteurs
- Conseil consultatif provincial de l'éducation
- Groupe consultatif provincial sur la pédiatrie
- Association des administratrices et administrateurs des écoles publiques de la Nouvelle-Écosse (AAEPNE)
- Centres régionaux pour l'éducation (CRE)
- Union internationale des employés des services
- Élèves

ANNEXE : RECOMMANDATIONS DES SERVICES DE SANTÉ PUBLIQUE POUR LES ÉCOLES LORS DE LA PANDÉMIE DE COVID-19 (MATERNELLE – 12° ANNÉE)

VERSION MISE À JOUR DU 17 SEPTEMBRE 2020

INTRODUCTION

Le but du présent document est de fournir les recommandations des services de santé publique en vue de réduire les risques d'introduire et de transmettre le virus qui est à l'origine de la COVID-19 dans les écoles, d'offrir aux élèves et aux membres du personnel un milieu sûr et sain et de respecter la nécessité de ménager un équilibre entre le développement de l'enfant et le respect des consignes de sécurité appropriées. Il est impossible d'éliminer complètement les risques. Les recommandations pour la réouverture des écoles publiques dans le contexte de la pandémie de COVID-19 tiennent compte du rôle crucial que jouent les écoles dans la vie des élèves et des familles et elles prennent également en compte les problèmes qui découlent de la fermeture des écoles et du confinement.

Toutes les écoles ont l'obligation de respecter le décret de santé publique du médecin-hygiéniste en chef et les instructions découlant de ce décret, qui sont données en vertu de la loi sur la protection de la santé (*Health Protection Act*).

Le présent document se fonde sur les données scientifiques dont on dispose et sur l'avis des spécialistes. Il faut que les écoles s'appuient sur ce document pour élaborer leur propre plan de fonctionnement. Il faut aussi que les écoles tiennent compte des exemples de mesures d'atténuation des risques figurant dans le document de référence « Outil d'atténuation des risques destiné aux établissements

pour les enfants et les jeunes en activité pendant la pandémie de COVID-19 » et « Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12e année. »

Le risque de COVID-19 dans le cadre scolaire est lié à la propagation du virus dans la communauté. Au moment présent, le risque de transmission du virus au sein de la communauté est faible en Nouvelle-Écosse. À mesure que la situation évoluera, on accordera aux écoles une certaine souplesse dans la planification des activités d'apprentissage et des activités de soutien et on assurera une communication transparente sur la nécessité d'ajuster les processus et les programmes en vue de préserver la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel. Le rôle des services de santé publique est de surveiller les nouvelles données dont on dispose et l'épidémiologie de la maladie et de communiquer clairement au MEDPE la nécessité de mettre à jour ses recommandations ou d'ajuster les mesures prises en réponse à l'évolution de la situation à l'échelon local, régional ou provincial.

Il est indispensable de tenir les familles au courant et à jour quand les informations et les politiques se rapportant à la COVID-19 changent. Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance assurera la communication sur les changements apportés aux présentes recommandations quand cela sera nécessaire.

Quand le présent document utilise le terme personnel, cela inclut les enseignants, les agents de soutien et d'inclusion scolaire, les autres spécialistes, les bénévoles et les membres du personnel de soutien. La catégorie des visiteurs comprend les personnes qui entrent dans l'édifice par intermittence. Au moment présent, seuls les visiteurs essentiels, c'est-à-dire visiteurs dont la présence est exigée pour offrir des services essentiels, sont autorisés à entrer dans les écoles; ceci comprend les organismes externes offrant des programmes, les agents responsables de l'attribution de permis, les agents des services de santé publique, les livreurs et les agents d'entretien. Les parents/tuteurs qui ont à entrer dans l'école devront être traités comme des visiteurs essentiels.

MESURES DE SANTÉ PUBLIQUE

Le mode de propagation du virus de la COVID-19 le plus courant est la transmission par les gouttelettes produites par une personne infectée quand elle tousse, qu'elle éternue, qu'elle rit, qu'elle chante ou qu'elle parle. La propagation se fait plus facilement quand les personnes sont en contact rapproché (moins de deux mètres) et prolongé (plus de 15 minutes). Le virus de la COVID-19 peut aussi se propager quand les personnes sont en contact rapproché et qu'elles se touchent, qu'elles se serrent la main ou qu'elles touchent une surface sur laquelle le virus est présent, puis qu'elles se touchent la bouche, le nez ou les yeux avec la main avant de s'être lavé les mains. Dans certains cas, les personnes peuvent propager la COVID-19 alors même qu'elles n'ont elles-mêmes quasiment pas de symptômes de la maladie. Les données dont on dispose laissent à penser que le risque de propagation du virus est moins prononcé en plein air.

On ne connait pas encore parfaitement la façon dont la maladie COVID-19 se présente et se transmet chez les enfants. Il semble que, pour les enfants, en particulier les jeunes enfants, la maladie se développe sous une forme moins grave. Même s'il est possible que les jeunes enfants soient moins susceptibles de transmettre la maladie, on commence à disposer de données indiquant que le virus se transmet bel et bien chez les enfants d'âge scolaire.

Les personnes dont le système immunitaire est compromis ou qui ont des antécédents médicaux complexes sont considérées comme étant plus vulnérables et comme courant un risque plus élevé de développer une forme grave de la maladie. Avant le retour à l'école, nous encourageons les familles et les membres du personnel à consulter leur médecin s'ils ont des inquiétudes concernant leur propre santé, la santé de leur enfant ou la santé d'autres personnes avec lesquelles ils sont en contact dans leur foyer.

Les mesures les plus efficaces pour réduire la propagation de la COVID-19 sont de séparer les personnes, en maintenant des distances physiques entre elles et en utilisant des obstacles physiques. Ces mesures ne sont pas toujours réalistes dans les écoles, en particulier chez les enfants et les élèves plus jeunes. Le plus efficace, dans le milieu scolaire, est donc d'adopter une approche à plusieurs paliers, avec des consignes de santé publique dans chacun des domaines évoqués dans le présent document. Avec des politiques strictes de la part de l'administration et de bonnes stratégies de communication sur ces mesures, on réduira le nombre d'interactions et on renforcera la sécurité des interactions qui doivent avoir lieu entre les individus dans le cadre scolaire.

Il est important de tenir compte, dans la mise en application de ces mesures, de la santé mentale et du bienêtre des élèves et des membres du personnel. Il est recommandé de chercher à soutenir les individus au lieu de les punir, dans l'optique de faire en sorte que les élèves suivent bien ces recommandations.

PRÉVENTION DE L'INTRODUCTION DE LA COVID-19 DANS LES ÉCOLES

Il faut, dans la mesure du possible, que les individus soient ramassés et déposés à l'extérieur de l'édifice. Il faut, au moment présent, exclure des écoles tout visiteur qui n'est pas un visiteur essentiel. Il faut maintenir les services essentiels pour les élèves et pour les membres du personnel. Il faut que l'école se demande ce qu'elle peut faire pour réduire au minimum les déplacements entre les sites.

Il faut que le milieu scolaire renforce ses stratégies de communication (avec des panneaux faciles à consulter pour tout le monde) en ce qui a trait aux conditions dans lesquelles il convient de rester à la maison. Au moment présent, les consignes sont qu'il est interdit aux personnes suivantes d'entrer dans les écoles :

- toute personne ayant des symptômes laissant à penser qu'elle pourrait avoir la COVID-19;
- toute personne ayant effectué un déplacement en dehors du Canada atlantique au cours des 14 derniers jours;
- toute personne qui est un proche d'une personne qui est un cas confirmé de COVID-19;
- toute personne qui est dans l'attente du résultat d'un test de dépistage de la COVID-19.

Il faut que l'école tienne un registre des absences des élèves et des membres du personnel et signale au bureau des services de santé publique les symptômes inhabituels ou les taux d'absentéisme dépassant 10 p. 100.

Il est important de surveiller les personnes au quotidien pour dépister les symptômes, afin de mettre en évidence les cas éventuels de COVID-19 aussi vite que possible. Il faut utiliser l'aide-mémoire fourni par la province (« Liste de contrôle quotidien ») pour toutes les personnes entrant dans une école conformément aux indications ci-dessous, et il faut aussi afficher cet aide-mémoire à toutes les entrées de l'édifice.

Il faut que les gens restent à la maison quand ils ne vont pas bien, même si leurs symptômes sont sans gravité. L'école peut faciliter les choses en éliminant les facteurs (récompenses, mesures incitatives, etc.) qui poussent les gens à se forcer à être présents. Si vous avez une personne qui ne sait pas si elle devrait s'isoler ou si son enfant devrait s'isoler, dites-lui d'utiliser l'outil d'évaluation du service 8-1-1 disponible à l'adresse https://when-to-call-about-covid19.novascotia.ca/fr. En cas d'impossibilité d'accéder à l'outil en ligne, appeler le 8-1-1.

Il faut que tous les individus ayant des symptômes se fassent évaluer par le service du 811 en vue de déterminer s'il est nécessaire de procéder à un test de dépistage. Les individus (y compris les frères et sœurs) qui sont en contact, à la maison, avec la personne qui ne se sent pas bien ou qui fait l'objet d'un test de dépistage de la COVID-19 ne sont pas obligés de rester à la maison s'ils se sentent bien.

Si l'on n'exige pas de test pour la personne, elle peut retourner à l'école une fois qu'elle se sent mieux, qu'elle n'a pas eu de fièvre depuis 24 heures (sans l'aide de médicaments pour faire baisser la fièvre). Si la personne n'a plus que des symptômes légers, comme une toux ou le nez qui coule, cela ne l'empêche pas de retourner à l'école. Refaites l'évaluation en cas de nouveaux symptômes ou de symptômes qui s'aggravent.

Si l'on exige un test de dépistage de la COVID-19 pour la personne, il faut qu'elle s'isole à la maison jusqu'à réception du résultat du test. Si le test est positif, les services de santé publique feront un suivi et offriront du soutien et des conseils concernant le moment où la personne pourra retourner à l'école. Si le test est négatif, la personne peut retourner à l'école une fois qu'elle se sent mieux sans l'aide de médicaments pour faire baisser la fièvre pendant 24 heures. Si la personne n'a plus que des symptômes légers, comme une toux ou le nez qui coule, cela ne l'empêche pas de retourner à l'école. Refaites l'évaluation du 8-1-1 en cas de nouveaux symptômes ou de symptômes qui s'aggravent.

Lorsque la personne se sent bien, mais a des symptômes chroniques (toux, éternuements, nez qui coule ou congestion nasale en raison d'un problème d'asthme ou d'allergie, mal de tête en raison d'une migraine qui se résorbe avec un traitement normal), elle n'est pas obligée de rester à la maison, du moment que ses symptômes sont normaux pour elle. Il faut discuter de ces symptômes chroniques avec l'école. Si les symptômes sont différents de ce qu'ils sont habituellement ou si de nouveaux symptômes apparaissent, alors il faut que l'enfant reste à la maison et fasse l'évaluation du 8-1-1.

SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES CHEZ LES MEMBRES DU PERSONNEL

Il faut que l'école dise à tous les membres de son personnel qu'ils se surveillent au quotidien, à la maison, pour voir s'ils ont des symptômes de la COVID-19, en s'appuyant sur l'aide-mémoire. Il est obligatoire pour les membres du personnel de suivre les instructions fournies par l'aide-mémoire. Si cet aide-mémoire est mis à jour, il faut que le personnel en soit informé.

SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES CHEZ LES ÉLÈVES

Il faut que l'école mette au point un plan en vue de communiquer clairement aux familles la nécessité de surveiller leur enfant au quotidien pour voir s'il a des symptômes, avant de l'envoyer à l'école. Il faut fournir aux familles un exemplaire de l'aide-mémoire et il est indispensable de les informer en cas de mise à jour de cet aide-mémoire.

SURVEILLANCE DES SYMPTÔMES CHEZ LES VISITEURS ESSENTIELS

Il faut demander aux visiteurs essentiels de parcourir l'aide-mémoire avant d'entrer dans l'école et de vérifier qu'ils n'ont pas aucun symptôme correspondant à la COVID-19 et qu'ils n'ont pas à s'isoler.

Les écoles ont l'obligation de tenir un registre de toutes les visites de visiteurs essentiels qui sont entrés dans l'édifice, en confirmant qu'ils ont bien fait l'objet d'un dépistage à leur entrée.

ÉLOIGNEMENT PHYSIQUE ET UTILISATION DE COHORTES ET DE REGROUPEMENTS

L'imposition d'une distance physique de deux mètres (six pieds) entre toutes les personnes contribue à réduire la propagation de la maladie. Cet éloignement physique n'est cependant pas toujours faisable dans les écoles, en particulier chez les jeunes élèves. On utilise alors des stratégies comme la réduction de la taille des classes, la réorganisation des salles de classe et des parties communes et la modification des emplois du temps, afin de réduire la densité des personnes dans les locaux et dans les espaces en plein air.

Le fait d'utiliser des cohortes ou des regroupements dans lesquels les élèves et les membres du personnel sont toujours avec les mêmes individus permet de limiter le risque d'exposition à la maladie et de réduire le nombre de contacts rapprochés à l'intérieur et en plein air. Au sein d'une seule et même cohorte, les élèves peuvent se déplacer dans la salle de classe et avoir des interactions, mais il faut quand même les aider à réduire au minimum les contacts physiques directs. Aidez les élèves à faire cela en fonction de leur âge et s'ils ont une incapacité.

Il est possible de faire augmenter progressivement, avec le niveau scolaire, les attentes en matière d'éloignement physique. Il faut maintenir l'éloignement physique entre les cohortes. Il faut que les élèves du secondaire qui changent de classe et les adultes cherchent toujours à garder leurs distances quand c'est possible. Il ne faut pas que l'utilisation de cohortes limite les possibilités offertes aux élèves sur le plan scolaire ou qu'elle réduise les possibilités qu'ils ont d'accéder aux services de soutien.

Il faut que les écoles envisagent l'emploi des stratégies suivantes :

- Réduisez le nombre d'articles et de meubles non essentiels dans les salles de classe et dans les parties communes ou enlevez-les.
- Réorganisez les salles de classe pour éloigner au maximum les pupitres les uns des autres. Avec la réouverture complète des écoles, on ne s'attend pas à ce qu'il soit possible d'avoir une distance de deux mètres entre les pupitres, mais il faut que les écoles cherchent à avoir une distance d'un mètre au minimum dans la mesure du possible. Il est recommandé d'avoir une distance de deux mètres si l'école fonctionne avec une capacité d'accueil réduite, comme dans le cas du scénario n° 2.
- Attribuez à chaque individu son pupitre désigné, afin de limiter le partage d'articles. Faites en sorte que les élèves soient tous assis dans la même direction dans la mesure du possible.
- Envisagez des stratégies innovantes pour réduire la taille des classes ou pour éviter autant que possible que les élèves et les membres du personnel de cohortes différentes se rencontrent.
- Échelonnez les récréations, les repas de midi et les horaires des cours, afin de réduire les encombrements dans les parties communes.
- Évitez les activités qui réunissent les élèves de plusieurs cohortes différentes, comme les assemblées.

- Envisagez des procédures où ce sont les enseignants et les membres du personnel qui changent de salle de classe plutôt que les élèves.
- Envisagez l'utilisation d'entrées et de sorties séparées pour les différentes cohortes ou les différents groupes d'élèves.
- Envisagez des stratégies pour que les membres des familles restent bien à distance quand ils viennent ramasser ou déposer l'enfant.
- Échelonnez les pauses et limitez le nombre de membres du personnel dans les salles pour les pauses, afin de maintenir les distances nécessaires.

Il faut afficher des panneaux encourageant les gens à respecter les distances. On peut utiliser des signes visuels comme des indications au sol (par exemple dans les couloirs).

On peut utiliser des obstacles physiques, comme des vitres en Plexiglas, quand il n'est pas possible de respecter les distances.

CONSIGNES D'HYGIÈNE

Il est important que toutes les personnes entrant dans l'école se lavent souvent les mains. Il faut se laver les mains à l'eau savonneuse pendant 20 secondes ou utiliser un gel hydroalcoolique désinfectant (avec une concentration en alcool de 60 p. 100 au minimum).

 Fournissez du gel hydroalcoolique désinfectant dans les différentes zones de l'école, notamment à l'entrée des salles de classe et à l'extérieur des salles de classe. Veillez à ce que les flacons de gel hydroalcoolique désinfectant soient positionnés de façon à ce que les jeunes enfants ne puissent pas les utiliser sans supervision.

- Si l'on utilise du gel hydroalcoolique désinfectant pour les jeunes enfants, il faut que ce soit le membre du personnel qui mette le gel hydroalcoolique dans la main de l'enfant et l'observe pendant qu'il se frotte soigneusement les mains avec le gel hydroalcoolique.
- Suivez les consignes de lavage des mains (à l'eau savonneuse ou au gel hydroalcoolique désinfectant) fréquemment, notamment (entre autres) :

avant:

- d'entrer dans l'école ou dans la salle de classe;
- de manger, de boire ou de manipuler des aliments;
- les activités en plein air;

après:

- qu'on a éternué;
- qu'on a toussé;
- qu'on s'est mouché;
- les activités en plein air;
- qu'on a mangé ou bu;
- qu'on a fait du nettoyage.
- Respectez les consignes quand vous toussez ou éternuez, en vous couvrant la bouche du creux du coude ou d'un mouchoir en papier, et jetez immédiatement le mouchoir en papier.
- Évitez de vous toucher la bouche, le nez ou les yeux.
- Évitez le partage d'articles personnels (sac à dos, couvre-chef, baume pour les lèvres, aliments ou boissons, etc.).
- Affichez des panneaux encourageant les gens à respecter les consignes d'hygiène.

NETTOYAGE

Nettoyer, c'est enlever les traces visibles de saleté, de crasse ou d'impuretés. Le nettoyage ne tue pas les germes, mais contribue à les éliminer des surfaces. Désinfecter, c'est utiliser des produits chimiques pour tuer les germes sur les surfaces. La désinfection est plus efficace quand elle est faite après le nettoyage des surfaces. Les deux étapes sont importantes en vue de réduire la propagation des infections. Ne mélangez pas les produits de nettoyage et les produits de désinfection et n'utilisez pas en même temps plusieurs produits de désinfection différents.

- Il faut faire un nettoyage général du milieu et une désinfection partout dans l'édifice au moins une fois par jour.
- Il faut nettoyer et désinfecter les surfaces touchées fréquemment (poignées de porte, mains courantes, toilettes, pupitres, tables, interrupteurs, etc.) au moins deux fois par jour.
- Il faut utiliser des désinfectants pour éliminer le coronavirus qui est à l'origine de la COVID-19.
 Consultez la fiche signalétique du produit avant de l'utiliser, pour en faire une utilisation correcte.
 Utilisez les produits portant un DIN (numéro d'identification du médicament) et décrits sur l'emballage comme étant des virocides à spectre large). Le DIN est un numéro à huit chiffres accordé par Santé Canada, qui confirme que le produit désinfectant a été approuvé et peut être utilisé sans danger au Canada. Vous trouverez la liste des produits désinfectants approuvés à l'adresse suivante : https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html
- Vérifiez la date de péremption des produits que vous utilisez et respectez toujours le mode d'emploi du fabricant pour leur utilisation.

- Si vous ne disposez pas d'un produit désinfectant approuvé, utilisez une solution d'eau de Javel diluée (solution d'hypochlorite de sodium à 5,25 p. 100). Préparez tous les jours une nouvelle solution avec 5 ml d'eau de Javel non parfumée pour 250 ml d'eau (soit 1000 ppm). Veillez à ce que la solution reste en contact avec la surface pendant une minute. Jetez le reste de solution à la fin de la journée.
- Désinfectez les appareils électroniques et portatifs avec de l'alcool à 70 p. 100 ou avec des lingettes désinfectantes entre chaque utilisation.
- Enlevez les articles qui ne sont pas faciles à nettoyer.
- Éliminez les déchets régulièrement. Dans la mesure du possible, utilisez des réceptacles pour les déchets qu'on peut utiliser sans les toucher.

ACTIVITÉS EN PLEIN AIR

- Organisez les activités ou les cours en plein air à chaque fois que c'est possible. Ceci comprend les activités d'apprentissage et les repas. Tenez compte de la nécessité d'avoir les vêtements appropriés.
- Dans les espaces en plein air, utilisez des cohortes ou regroupements d'élèves et de membres du personnel à chaque fois que c'est possible. Il faut que les écoles cherchent à faire preuve de créativité dans leurs stratégies, afin de permettre à plusieurs cohortes d'utiliser des espaces différents en plein air en même temps.
- Il faut se laver les mains avant et après les activités en plein air.
- Évitez les excursions (qui exigent le transport des élèves ou qui exigent d'eux qu'ils entrent dans un autre édifice).
- Pendant les activités sédentaires en classe, respectez les règles d'éloignement physique (ou répartissez les élèves dans l'ensemble de l'espace disponible).

 Il faut encourager les élèves à bouger et à jouer au sein de chaque cohorte. Les élèves peuvent interagir, mais il faut les aider à éviter au maximum les contacts physiques.

AÉRATION

- Ouvrez les fenêtres quand il est possible de le faire en toute sécurité.
- Veillez à ce que le système d'aération fonctionne bien et soit régulièrement entretenu.
- Renforcez la circulation de l'air en ajustant les réglages du système HVAC.

AUTRES CONSIDÉRATIONS

- Limitez les articles rapportés de la maison et réduisez au minimum le partage d'articles.
- Évitez de partager l'équipement commun dans la mesure du possible et assurez-vous que vous avez des réserves suffisantes de fournitures quand c'est possible pour éviter le partage (fournitures pour la création artistique, jouets, crayons, etc.).
- Faites servir les aliments au lieu d'autoriser les gens à se servir eux-mêmes. Respectez les consignes d'éloignement physique entre les individus pendant les repas dans la mesure du possible. Interdisez aux gens de partager les aliments.
- Pour les plans pour le déroulement des cours de musique, il faut tenir compte des recommandations supplémentaires du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.
- Pour les plans pour le déroulement des cours d'éducation physique, il faut tenir compte des recommandations supplémentaires du gouvernement fédéral pour l'éducation physique et pour les espaces et les activités de loisir en plein air.

- Il faut que les activités relevant de la Fédération sportive interscolaire de la Nouvelle-Écosse (FSINE) suivent les recommandations de la FSINE.
- Pour les sports, les activités intra-muros et les activités parascolaires qui ne relèvent pas de la FSINE ou de l'éducation physique, nous encourageons l'école à former de petits groupes cohérents d'élèves des mêmes cohortes (ou d'élèves ayant déjà été regroupés pendant la journée) dans la mesure du possible et à choisir des activités où il est possible de respecter les consignes d'éloignement physique. Tenez compte des recommandations supplémentaires du gouvernement fédéral pour l'éducation physique et pour les espaces et les activités de loisir en plein air. Il est obligatoire de respecter le décret de santé publique du médecin-hygiéniste en chef de la Nouvelle-Écosse concernant le nombre maximum de personnes dans les regroupements. Nous encourageons les écoles à faire en sorte que les groupes restent de petite taille. Les groupes de moins de 10 personnes peuvent avoir des contacts plus rapprochés, du moment qu'ils sont séparés des autres groupes par une distance d'au moins deux mètres. Limitez tous les contacts plus rapprochés à ce qui est nécessaire et regroupez les élèves de la même cohorte quand c'est possible. Tenez un registre des présences. Demandez-vous s'il est possible de recourir à des regroupements virtuels. Veillez au respect des autres consignes de santé publique concernant le lavage des mains, le nettoyage des surfaces, le port du masque et la gestion de l'équipement partagé.

TRANSPORT

Parmi les stratégies d'atténuation des risques pour les autobus scolaires, on trouve les suivantes : limiter le nombre de personnes pouvant se trouver à bord de l'autobus en même temps, maintenir une distance de deux mètres (ou un obstacle physique transparent) entre le conducteur et les élèves, ouvrir les fenêtres pour bien aérer, désigner les places en veillant à ce que les membres d'un même foyer soient assis ensemble, laisser des places libres entre les élèves quand c'est possible, etc. Il faut tenir un registre journalier des passagers de l'autobus.

Il est désormais obligatoire de porter un masque (médical ou non médical) à bord des autobus scolaires et il faut encourager les individus à respecter les consignes d'hygiène.

Les autobus scolaires ont plusieurs types de surfaces touchées fréquemment, qu'il faut nettoyer et désinfecter deux fois par jour (c'est-à-dire avant et après le trajet du matin et le trajet de l'après-midi) ou plus souvent si nécessaire. Tenez compte des directives fédérales pour l'exploitation d'autobus scolaires pendant la pandémie de COVID-19.

GESTION DES SYMPTÔMES DE LA COVID-19

Lorsqu'un individu commence à présenter des symptômes laissant à penser qu'il pourrait avoir la COVID-19, il faut le renvoyer à la maison, même si les symptômes sont sans gravité. Il est important d'encourager les élèves et les membres du personnel à signaler immédiatement les symptômes et de les protéger de toute stigmatisation.

Il faut désigner un local réservé aux individus qui commencent à présenter des symptômes, où ils pourront s'isoler en attendant que quelqu'un vienne les chercher. Il faut que ce local soit fermé par une porte. Il faut au minimum avoir une séparation de deux mètres entre l'individu et les autres élèves et membres du personnel.

Il faut avoir à disposition des articles d'équipement de protection individuelle (voir la partie sur l'EPI).

Il faut effectuer un nettoyage supplémentaire si un individu commence à présenter des symptômes. Il faut se concentrer sur les surfaces touchées fréquemment et sur les endroits où le membre du personnel ou l'élève a passé du temps.

Si vous avez des inquiétudes, veuillez communiquer avec le bureau des services de santé publique pour vous faire conseiller.

MEMBRES DU PERSONNEL ET VISITEURS ESSENTIELS

Si un individu commence à présenter des symptômes laissant à penser qu'il pourrait avoir la COVID-19, il faut qu'il se lave immédiatement les mains, qu'il mette un masque, qu'il signale ses symptômes, qu'il évite tout contact avec les autres membres du personnel et élèves et qu'il rentre à la maison pour s'isoler. Il faut qu'il communique avec le 811 pour se faire évaluer.

ÉLÈVES

Il faut que le plan de l'école fasse en sorte qu'un membre du personnel soit disponible pour superviser les élèves qui commencent à présenter des symptômes. Quand un élève commence à présenter des symptômes, il faut qu'il reste dans le local désigné (avec la porte fermée si possible) jusqu'à ce que quelqu'un vienne le chercher pour le ramener à la maison, où il s'isolera. Il faut que les personnes à contacter en cas d'urgence pour l'élève sachent que, dans une telle situation, il est nécessaire de venir chercher l'élève rapidement. Il faut que les parents/tuteurs de l'élève communiquent avec le 811 pour une évaluation.

Si un élève commence à présenter des symptômes laissant à penser qu'il pourrait avoir la COVID-19 :

- Il faut que l'élève indique à un membre du personnel qu'il a des symptômes.
- Il faut immédiatement séparer l'élève concerné et l'amener dans le local désigné, pour qu'il y attende qu'on vienne le chercher. Ouvrez les fenêtres donnant sur l'extérieur pour améliorer l'aération (si cela est approprié).
- Il faut que l'élève et le personnel qui le surveille se lavent les mains et portent un masque (sauf si c'est impossible). Il est préférable de porter un masque médical, mais les masques non médicaux sont acceptables si l'on ne dispose pas de masques médicaux. Le membre du personnel responsable de la surveillance peut également porter une visière pour mieux se protéger s'il est impossible de maintenir la distance de deux mètres (six pieds).
- Encouragez l'élève à respecter les consignes quand il tousse ou éternue, en jetant immédiatement les mouchoirs en papier usagés et en se lavant soigneusement les mains.
- Il faut que le personnel reste à une distance de deux mètres quand c'est possible.
- Il faut que le personnel lui-même se lave fréquemment les mains.

GESTION DES FLAMBÉES DE CAS

Si un cas de COVID-19 est confirmé en lien avec une école, alors les services de santé publique procéderont à une évaluation des risques et fourniront des recommandations supplémentaires sur les mesures à prendre, en veillant à ce que les dispositifs de soutien appropriés soient en place pour coordonner les interventions. Ce sont les services de santé publique qui ont pour responsabilité de gérer tous les cas de COVID-19, de faire un suivi des contacts de ces patients avec d'autres personnes et de déterminer s'il est nécessaire de diffuser des avis à titre individuel ou des annonces publiques concernant les cas et les flambées de cas.

Il faut que les écoles tiennent un registre quotidien avec les listes des classes et des cohortes, en indiquant les lieux où se sont rendus les membres du personnel et les visiteurs essentiels.

Les mesures et les instructions des services de santé publique peuvent comprendre, entre autres, ce qui suit :

- faire une recherche sur les contacts, qui consiste à mettre en évidence les contacts entre la personne qui est un cas positif de COVID-19 et les autres individus et à communiquer avec ces individus, sachant que cela inclut (entre autres) les membres de la cohorte dont fait partie la personne malade, s'il y a lieu;
- demander les registres identifiant les membres des cohortes ou groupes et les registres d'assiduité du personnel, des élèves et des visiteurs essentiels dans l'école pour une période particulière;
- donner des instructions sur les tests de dépistage et les mesures d'isolement nécessaires pour les personnes qui peuvent avoir été exposées à la maladie lors de leurs contacts avec le cas confirmé de COVID-19;
- évaluer la nécessité de renforcer les procédures de nettoyage;
- évaluer la nécessité de procéder à une fermeture (complète ou partielle) de l'école.

Les écoles sont censées collaborer avec les services de santé publique pour intervenir rapidement s'il y a un cas confirmé de COVID-19 qui peut avoir été présent dans l'école ou exposé des personnes au virus.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Il faut que le personnel continue de respecter ses procédures actuelles pour l'utilisation de l'équipement de protection individuelle (EPI) pour se protéger des dangers et des risques d'infection rencontrés normalement dans le cadre de son travail. Lorsque l'élève a des besoins médicaux spécialisés qui exigent l'utilisation d'articles d'EPI, il est recommandé d'avoir un plan de programme individualisé.

Il faut avoir une réserve de masques médicaux et de visières si nécessaire pour la surveillance des élèves qui commencent à manifester des symptômes de la COVID-19 alors qu'ils sont à l'école. Les données dont on dispose pour ces mesures continuent d'évoluer.

Les individus peuvent, s'ils le choisissent, porter une visière pour se protéger les yeux à d'autres moments. Cette option ne remplace cependant l'obligation de porter un masque.

La bonne marche à suivre pour mettre le masque est de commencer par se laver les mains avec de l'eau savonneuse ou du gel hydroalcoolique désinfectant. On met le masque sur son visage en l'ajustant soigneusement de façon à ce qu'il couvre le nez et la bouche et en le tenant par les élastiques ou boucles qui vont autour des oreilles dans la mesure du possible. Il faut aussi ajuster la partie qui couvre la voute nasale afin de veiller à ce que le masque ne bouge pas pendant qu'on le porte. Évitez de toucher

le masque une fois que vous l'avez mis. S'il vous faut l'ajuster, lavez-vous les mains avant et après les gestes d'ajustement. Ne tirez jamais le masque pour le glisser sous le nez ou sous la bouche ou le menton. Ne détachez jamais le masque pour qu'il pende à une oreille ou aux deux oreilles.

Pour enlever le masque en toute sécurité, saisissezle par-derrière en vous emparant des élastiques ou boucles autour des oreilles. Ne touchez pas le devant du masque. Jetez immédiatement le masque, dans l'idéal dans un réceptacle que vous n'avez pas à toucher. Lavez-vous les mains à l'eau savonneuse ou au gel hydroalcoolique désinfectant.

MASQUES NON MÉDICAUX

Les masques non médicaux peuvent réduire le risque de contracter la COVID-19 s'ils sont portés correctement et si l'on respecte les consignes d'hygiène. Ils représentent un niveau supplémentaire de protection une fois que les autres mesures de santé publique sont en place. Les conseils concernant les masques continuent d'être réexaminés régulièrement et pourront être ajustés en fonction des nouvelles données dont on disposera ou de l'évolution des connaissances épidémiologiques.

Il est désormais obligatoire de porter un masque dans les transports en commun et en particulier dans les autobus scolaires, ainsi que dans les lieux publics à l'intérieur des édifices. Il faut encourager les parents à aider leurs enfants à être à l'aise quand il s'agit de porter un masque. Vous trouverez des renseignements sur l'utilisation des masques non médicaux à l'adresse suivante : https://novascotia.ca/coronavirus/staying-

healthy/fr/#masks. Il existe un très petit nombre d'individus qui ne sont pas en mesure de porter un masque en raison de problèmes sensoriels ou médicaux (par exemple, en raison de problèmes graves d'anxiété). Il ne faut pas exiger des gens qu'ils présentent une dispense de leur médecin.

Dans les écoles, il est désormais vivement recommandé aux membres du personnel et aux visiteurs de porter un masque non médical dans les parties communes et quand il n'est pas possible de respecter les consignes d'éloignement (deux mètres ou six pieds de distance avec les autres membres du personnel, les visiteurs ou les élèves). Lorsque le membre du personnel ou le visiteur se rend d'une salle de classe à une autre ou change de cohorte dans le cadre de ses activités, il faut qu'il envisage de porter un masque non médical de façon ininterrompue dans la salle de classe. Il faut que les individus qui choisissent de porter une visière pour se protéger les yeux sachent que cela ne remplace pas l'obligation de porter un masque. Lorsque l'école établit des politiques sur le masque pour ses employés, il faut qu'elle consulte les responsables de la santé et de la sécurité au travail.

Il faut que l'école se demande ce qu'elle peut faire pour s'arranger pour que les élèves qui prennent l'autobus puissent facilement enlever leur masque dans un endroit bien précis, où ils peuvent se laver les mains et ranger leur masque en lieu sûr, puis revenir se laver les mains et remettre leur masque avant de partir à la fin de la journée. Le port d'un masque non médical reste facultatif pour les élèves de la prématernelle à la 3e année aux autres moments de la journée.

Il faut que les élèves de la 4° année et des niveaux supérieurs portent un masque à l'école, sauf quand ils sont assis à leur place dans la salle de classe, que les pupitres sont éloignés de deux mètres (six pieds) et que tout le monde est assis dans la même direction, quand ils mangent ou boivent et quand ils font des activités physiques à l'intérieur pour lesquelles le port du masque est impossible. Le masque n'est pas

obligatoire pendant le cours d'éducation physique, lorsqu'il est possible de respecter les consignes d'éloignement physique, lors des activités physiques intenses et lors des activités physiques où le masque présente un danger pour la sécurité. (Il faut que ce type d'activité se déroule en plein air chaque fois que c'est possible.)

Le masque n'est pas obligatoire pour les activités en plein air.

Il faut se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir mis, quand on le touche ou qu'on l'ajuste et quand on l'enlève. Il ne faut pas laisser le masque pendre à l'oreille. Quand on enlève le masque, il faut le ranger en lieu sûr. Les masques non médicaux doivent être lessivés fréquemment et selon les besoins. Il faut que les élèves aient accès à un deuxième masque si leur masque principal est mouillé ou sali pendant la journée.

Certains membres du personnel et élèves pourront choisir de porter un masque non médical à d'autres moments. Il est important de traiter les gens avec respect, quelle que soit la décision personnelle qu'ils prennent concernant l'utilisation d'un masque. Les membres du personnel peuvent faire passer ce message de respect et encourager les élèves à faire preuve de respect.

RESSOURCES

Affiche sur l'éloignement physique (bilingue) : https://novascotia.ca/coronavirus/docs/COVID-19-physical-distancing-sign.pdf

Affiche sur la bonne façon de se laver les mains : https://novascotia.ca/coronavirus/docs/Hand-Washing-Poster-fr.pdf

Bureaux des services de santé publique de la RSNE (en anglais seulement) : http://www.nshealth.ca/public-health-offices

Directives relatives à la COVID-19 à l'intention des écoles de la maternelle à la 12e année : https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/professionnels-sante/orientation-ecoles-services-garde.html

Liste de contrôle pour la COVID-19 (outil de dépistage) : https://novascotia.ca/coronavirus/docs/Daily-COVID-checklist-fr.pdf

Outil d'atténuation des risques destiné aux établissements pour les enfants et les jeunes en activité pendant la pandémie de COVID-19: https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/covid-19-outil-attenuation-risques-destine-etablissementsenfants-jeunes-activite-pendant-pandemie.html

Outil d'atténuation des risques liés aux activités et aux espaces récréatifs extérieurs pendant la pandémie de COVID-19 :

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/document-orientation/outil-attenuation-risques-lies-activites-espaces-recreatifs-exterieurs-covid-19.html

Recommandations pour l'utilisation de masques non médicaux :

https://novascotia.ca/coronavirus/staying-healthy/fr/

Recommandations pour le transport par autobus : https://www2.tc.gc.ca/fr/services/routier/directives-federales-pour-exploitationautobus-scolaires-pendant-pandemie-COVID-19.html

Recommandations pour les activités musicales (en anglais seulement) :

https://novascotia.ca/coronavirus/docs/COVID-19-Guidance-for-Vocalists-and-Instrumentalists.pdf





